



BONJOUR FRANCALTROFF !

Bulletin municipal

INFOS COVID

Comme vous le savez tous, la France est confinée une deuxième fois jusqu'au 1^{er} décembre à minima.

Afin de vous aider au quotidien, la Municipalité vous informe :

Mairie

Les bureaux restent ouverts aux horaires habituels : les mardis de 10h à 12h et de 14h à 16h, les jeudis et vendredis de 10h à 12h. Le téléphone du secrétariat : 03 87 01 62 59.

Le Maire reste joignable en dehors de ces horaires au 07 88 47 62 67.

La municipalité veillera à prendre régulièrement des nouvelles des personnes isolées.

Des attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles en Mairie à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, ainsi qu'à la boulangerie Warth et à la boucherie Dorr.

Nous vous invitons à télécharger gratuitement l'application PanneauPocket sur votre smartphone pour recevoir rapidement les dernières informations de votre commune.

N'hésitez pas également à télécharger l'application « TousAntiCovid » qui, en plus de constituer un geste barrière supplémentaire, vous permettra d'accéder aux attestations de déplacements dérogatoires.

Commerces et services

- Boulangerie Warth (03 87 01 61 42) et boucherie Dorr (03 87 01 62 52) : ouverture aux horaires habituels. Livraisons possibles, avec l'aide des élus, pour les personnes à risques.
- Garage Schwab (03 87 01 28 96) : ouvert aux horaires habituels.
- Atout Canin Atout Cadeau et Point Poste (03 87 01 91 04) : fermeture à partir de lundi 2 novembre 2020. Possibilité de livraison à domicile pour les timbres, plantes, croquettes...
- Salon de coiffure Charlie : fermé

- Restaurant le Bourguignon (03 87 86 26 09) : service en salle fermé. Vente à emporter maintenue tous les soirs de la semaine (sauf le jeudi) de 18h à 21h.
- La Poste d'Albestroff : ouverture aux horaires habituels (du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 9h à 12h30 et le samedi de 9h à 12h).

Activités

Arrêt de toutes les activités sportives et culturelles.

Halloween : annulation du porte à porte.

Cimetière

Port du masque obligatoire dans l'enceinte du cimetière.

Ecole et périscolaire

Le port du masque devenant obligatoire à l'école dès l'âge de 6 ans, la municipalité distribuera à la rentrée un masque lavable par enfant.

L'équipe enseignante, les animateurs, ainsi que le personnel communal se mobilisent pour accueillir vos enfants dans le strict respect du protocole sanitaire.

Nous restons à vos côtés dans ces temps difficiles. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe municipale

COVID-19 PRÉVENTION

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Lavez-vous régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetable
- Si vous êtes malade portez un masque chirurgical jetable
- RESPECTEZ UNE DISTANCE D'UN MÈTRE

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)